

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 Août 2010 à 19 h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14 – Quorum atteint

Étaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean-Claude, Mmes CANDELIER Evelyne, MOREAU Nicole, MM. BUISSET Laurent, DUCCESCHI Patrick, GAILLIARD Pascal, DERYCKE Hervé, Mme DUCONSEIL Betty, M. VERNEZ Rémy, Mme PINTE Patricia, M. LEONARDIS Thierry.

Excusée : Mme PETIT Maryvonne (pouvoir à Mme DUCONSEIL Betty)

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal du Conseil Municipal du 28 Mai 2010 est adopté à l'unanimité

VENTE DE LA PARCELLE ZB 161 APPARTENANT A LA COMMUNE

Dans le cadre de la vente du camping, le bornage déterminant la limite entre la propriété communale cadastrée section ZB 161 et celle de Monsieur WAXIN cadastrée section ZB 170 et 172 a été effectué. Cette parcelle enclavée de la superficie de 100 m² constitue un bout de chemin anciennement « Sentier de Villers-au-Tertre »

Vu l'emplacement et la taille de la parcelle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de la vendre à Monsieur VAN MEERHAEGHE, l'acquéreur du camping, au prix de 150 € (1,50€ le m²). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette proposition.

ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité SIDEN-SIAN, lors de sa réunion du 13 Avril 2010, a adopté l'adhésion des communes de MONTAY (59) et REGNY (02).

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE cette adhésion.

CONVENTIONS

- ↳ Télétransmission des actes – convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a constitué un groupement de commandes afin de mutualiser les services et d'en réduire les coûts.

La télétransmission des procédures ainsi que les échanges entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord sont concernés. Les collectivités doivent délibérer en ce sens. L'adhésion au groupement de commande est gratuite. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

- ↳ Dématérialisation des actes - convention avec l'Etat

Vu le projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (ACTES) mené par l'Etat ; considérant que ce projet est soumis à la signature préalable d'une convention définissant les modalités d'exécution et actes soumis à la dématérialisation ; considérant que la commune a adhéré au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes dont le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est coordinateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention.

↳ Fonds de concours communautaire – convention avec la C.A.D

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a informé les conseillers que la commune dispose pour 2010 d'un montant de 11 466,00 € mis en réserve pour les équipements futurs (mobiliers de la future cantine). Considérant que la commune doit passer la convention relative à la mise en réserve de fonds de concours communautaires de l'année 2010 avec la C.A.D., le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

↳ Remboursement des prestations incluses du contrat de prévoyance collective maintien de salaire – Convention avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit un contrat de prévoyance collective maintien de salaire auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale afin que les agents de la collectivité bénéficient d'une protection sociale. Celle-ci permet de garantir les pertes de traitement en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident ainsi que les conséquences d'une mise en invalidité.

La MNT s'engage, conformément aux dispositions du contrat indemnités journalières, à verser dès le passage à demi-traitement de l'agent, les prestations prévues par la garantie maintien de salaire avant toute décision du Comité Médical Départemental au reprise du travail.

La collectivité s'engage à rembourser à la MNT les prestations incluses correspondant à l'avance de la perte du traitement.

Les dispositions de la convention ne s'appliquent qu'aux agents ayant formulés leur accord par écrit sur les modalités de ce remboursement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la convention et autorise Le Maire à la signer.

SALLE DES FÊTES

↳ Règlement

Suite aux importants troubles de voisinage lors des locations de la salle, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention déjà existante. Celle-ci est signée par toute personne louant la salle mais pas toujours respectée. Les troubles de voisinage sont difficiles à gérer vu la proximité des habitations. Afin d'atténuer les nuisances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

→ La location est strictement réservée aux habitants de Bugnicourt. Une attestation sur l'honneur sera demandée à la réservation (en cas de fausses déclarations, la caution ne sera pas restituée)

→ La salle ne sera plus louée pour des repas du soir.

→ La salle ne sera louée que pour des repas ou des séminaires de jour. Dans ce cas, **les festivités devront être terminées à minuit** (en cas de non respect, l'électricité sera coupée et une indemnité de 150 € sera retenue sur la caution)

→ La caution de 300 € ne sera pas remboursée si des plaintes pour troubles de voisinage ont été constatées.

Ces dispositions seront inscrites au contrat de location. Elles prennent effet à compter du 1^{er} novembre 2010. Les associations Bugnicourtoises ne sont pas concernées par ces mesures.

↳ Dossier de réhabilitation

Le bureau d'étude Impact a organisé plusieurs réunions avec le comité de pilotage afin de présenter des objectifs associés à chaque niveau de performance des 14 cibles de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale)

Le profil de qualité environnementale de l'opération se base sur :

- 4 cibles très performantes
- 6 cibles performantes
- 4 cibles règlementaires

Le coût de l'opération a été chiffré à plus de 750 000 € H.T., une estimation supérieure à la construction d'une salle neuve.

Considérant que le budget déjà élevé du projet ne permet pas de garantir une utilisation sans nuisance sur les riverains, le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité de réaliser une nouvelle salle des fêtes sur une parcelle vierge sans proximité de riverains.

PROJET CANTINE/BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis de construire est accordé en date du 11 Août 2010. Sachant qu'à ce jour, nous n'avons obtenu que 25 % de D.G.E (dotation de l'Etat) et 12 % au titre du FDST (solde de l'enveloppe de la subvention du Conseil Général), il propose de déposer un dossier de demande de subvention parlementaire en complément des subventions de l'Etat (DGE) et du Département (FDST)

BROCANTE DE LA FÊTE DU BŒUF 2010

Il est décidé de reverser la somme de 6 950 € (6 441 € en 2009) sous forme de subvention au titre des droits de place de la brocante. Conformément à la réglementation, le Président du comité de la fête du Bœuf, Monsieur SALLIO Michel, n'a pas pris part au vote.

DIVERS

↳ Pétition ROSSIN

Lors de l'aménagement du parking de l'école, le sens de circulation a été mis en place ; un panneau «sauf GPL» a été mis provisoirement sur le panneau «sens interdit» de la rue des Ecoles. Le 8 juin Mr le Maire a reçu une pétition de plus de 50 signataires mettant en cause la dangerosité de cette autorisation.

Après avoir fait la lecture de cette pétition, le Conseil Municipal valide l'arrêté municipal pris le 6 août 2010 lequel confirme le sens de circulation dans les rues des Chasse-Marée et des Ecoles et abroge les dispositions antérieures permettant d'accéder à la station G.P.L.

↳ Point sur les lotissements

Rue des Juifs - Une déclaration a été déposée concernant la division foncière par Monsieur Fidèle PEUGNIEZ.

Courant juillet, le Conseil Général a informé l'investisseur que le giratoire est nécessaire dans le cadre du lotissement. Le dossier est en cours.

Rue de Fressain - L'aménagement de 4 lots (côté droit) a été autorisé.

L'investisseur, Habitat du Nord, a transmis à 4 demandeurs la proposition de vente (105 €/m²).

Des études complémentaires relatives à la perméabilité du sol ont été demandées pour le lotissement (côté gauche) et l'aménagement de l'ensemble de la zone.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

↳ le jeudi 2 septembre 2010 : Rentrée scolaire

La visite des lieux a eu lieu. Les locaux sont propres et prêts à l'accueil des enfants.

Merci à Martine et Anita pour le travail effectué.

Rappel – la garderie fonctionne avec des tickets dès la rentrée scolaire 2010/2011.

↳ le vendredi 24 Septembre - opération « Nettoyons la nature ». Cette année, l'école sera associée à cette opération.

↳ le 30 Septembre : Repas des Aînés

↳ le 3 octobre : VTT Bugnicourt Club - 2^{ème} Bugnicourtoise

↳ le 10 Octobre : Ducasse de Saint Ghislain.